

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAISON DE LA VALLEE VERTE

Novembre-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b> (Ecart_01)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b> (Ecart_02)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Document formalisant la composition nominative et par collège du CVS
1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b> (Ecart_03)	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel, au CVS et au conseil d'administration afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	9 mois	Avis et délibérations des 3 instances
1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b> (Ecart_04)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant contrat, ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

3 - Gestion des risques	<b>Prescription_06</b>  (Ecart_06)  Remarque_08  Remarque_09  Remarque_10  Remarque_11)	Améliorer la gestion des risques en :	12 mois	Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables
		- Intégrant pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables
		- Mentionnant le caractère obligatoire du signalement aux autorités administrative dans la procédure consacrée aux événements indésirables graves		Procédure de signalement des évènements indésirables graves aux autorités administratives
		- Intégrant pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles
		- Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance
		- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. (« Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – page 23 – décembre 2008 » et « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » de juillet 2008 »).		Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles
1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b> (Remarque_02)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b> (Remarque_05))	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b> (Remarque_06)	Proposer à l'ensemble du personnel de l'établissement impliqué dans le circuit du médicament des formations spécifiques.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_07</b> (Remarque_07)	Elaborer un plan de continuité d'activité.		